

CRITÈRES CLÉVACANCES RÉSIDENCES

Maison, appartement, studio à usage exclusif du locataire sans passage du propriétaire, ou gestionnaire ou de son représentant, ou d'autres locataires.

Une Résidence Clévances est un établissement commercial d'hébergements labellisés situés dans une station ou une zone touristique à la campagne, à la montagne, à la mer, dans une station thermale ou en ville, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, proposés en location pour une occupation à la nuitée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile. Elle est dotée d'un minimum d'équipements et de services communs. Elle est gérée dans tous les cas par une seule personne physique ou morale. Le niveau de labellisation accordé aux logements peut ne pas être identique au classement préfectoral.

- Si la résidence a une capacité d'accueil supérieure à 100 lits, elle doit être classée « Résidence de Tourisme ». Son classement doit être en cours de validité.
- Si la résidence a une capacité d'accueil comprise entre 50 et 100 lits, elle doit obligatoirement fournir l'autorisation d'ouverture de la Mairie de la commune, accompagné de la copie du rapport de la Commission de Sécurité.

Tous les hébergements seront visités et devront correspondre aux critères de la Charte Clévances. Le niveau de labellisation sera attribué à chacun des logements. Le gestionnaire de la Résidence ou son représentant s'engage à maintenir les lieux loués à un niveau de confort toujours conforme à la charte de qualité Clévances. En cas de non-respect de ces obligations, l'Organisme Départemental Clévances se réserve la faculté de lui retirer la labellisation, dans les conditions fixées à l'article 5 de la charte de qualité.

Ces critères obligatoires ont été validés par le Conseil d'Administration de Clévances France le 16 Février 2006 et sont susceptibles de connaître des évolutions. Ils représentent les équipements et les éléments de confort minimum par niveau de labellisation. Ils ne sont pas suffisants pour bénéficier du label Clévances. L'hébergement sera évalué avec la grille d'analyse nationale à l'issue de la visite conduite par le technicien départemental.

SIGNALÉTIQUE A L'ARRIVÉE SUR LE LIEU :

La signalétique présente sur la façade de la Résidence doit être actualisée et apposée de façon visible et conforme à la charte graphique du réseau.

ACCUEIL :

L'arrivée et le départ du client s'accompagnent d'une prise de contact chaleureuse, aimable et souriante avec remerciements.

EXTÉRIEURS :

Les toitures sont recouvertes de matériaux traditionnels et utilisés dans l'environnement de la résidence. Les toitures sont en bon état.

Les façades respectent l'aspect architectural du site concerné et les abords du bâtiment sont propres et non encombrés. L'accès jusqu'à la résidence est carrossable.

Si un espace privatif extérieur est proposé dans une location, il comprend : un salon de jardin avec un parasol (sauf si ombrage naturel), une lumière éclairant l'espace repas la nuit.

OUVERTURES :

Toute pièce habitable doit avoir un ouvrant direct sur l'extérieur permettant une aération et éclairage naturels (cf. normes d'habitabilité). Les alcôves sont fermées par un rideau, les cabines par une porte.

SOLS :

Les sols sont en bon état, en matériaux faciles d'entretien, assurant une parfaite insonorisation et étanchéité (parquets, carrelages, revêtements plastiques, dallages, moquettes...).

MURS ET PLAFONDS :

Les murs et plafonds sont recouverts de matériaux en parfait état et étanches. Les matériaux traditionnels sont conservés dans la mesure où ils offrent toutes garanties de confort et d'isolation. Ils assurent un bon confort acoustique. Les hauteurs sous plafond sont au minimum de 2,20 m et de 1,80 m sous rampant (cf. normes d'habitabilité).

EAU :

Eau chaude et froide obligatoire à toute heure sur tous les équipements. Le volume d'eau chaude disponible par jour est d'un minimum de 40 litres par personne. A moins de 50 litres par personne, la production d'eau chaude se fera en continue.

SÉCURITÉ :

La location est alimentée en électricité et, le cas échéant, en gaz. Ces alimentations, ainsi que la ventilation des pièces où le gaz est utilisé, répondent aux besoins normaux de la clientèle ; ces installations doivent assurer la sécurité des utilisateurs.

Les nouvelles installations électriques et les nouvelles alimentations en gaz éventuelles, ainsi que la ventilation des pièces où le gaz est utilisé, sont conformes à la réglementation.

L'accès au tableau électrique doit être laissé libre.

CHAUFFAGE :

La location doit comprendre un moyen de chauffage fixe dans chaque pièce assurant une température minimale de 19°C quelle que soit la période de location. Pour les DOM-TOM, des ventilateurs ou des brasseurs d'air sont obligatoires dans toutes les pièces. Un poêle (bois, mazout) et une cheminée ne sont pas considérés comme sources de chauffage principales. S'ils existent, ils doivent être équipés et en bon état de fonctionnement.

OBSCURITÉ :

Un système d'occlusion (rideaux occultants ou volets) est obligatoire. En cas de vis-à-vis des voilages sont exigés.

MOBILIER :

En bon état, propre, harmonisé et en proportion avec la capacité d'accueil de la location.

PLACARDS :

Possibilité de rangement proportionnel au nombre d'occupants.

HALL D'ENTRÉE OU ESPACE AMÉNAGÉ :

Il y a un tapis situé à l'entrée pour s'essuyer les pieds (en cas de liaison directe entre l'intérieur de la location et l'extérieur).

CUISINE ET / OU COIN CUISINE :

Équipé(e) obligatoirement d'un système d'aération et/ou d'une ventilation. Possibilité de rangement proportionnel au nombre d'occupants. La cuisine est indépendante, ou de type américaine ou incluse dans le séjour et en excellent état. La batterie de cuisine et la vaisselle sont en parfait état, non ébréchées, non dépareillées, proportionnels au nombre d'occupants. Les couverts sont assortis, de qualité et en quantité suffisante (aluminium et plastique non admis).

PIÈCE DE JOUR :

Présence d'un coin repas attenant ou indépendant de la cuisine, équipé d'une table et de chaises en parfait état et en rapport avec la capacité de la location

SALLE D'EAU OU DE BAINS :

Elle est indépendante, intérieure au logement, fermée par une porte et une cloison entière et équipée obligatoirement d'un système d'aération (fenêtre, VMC, ventilation haute et basse, grilles d'aération).

Au-delà de 7 personnes, il y a deux salles d'eau ou de bains.

WC :

À l'intérieur du logement, indépendants ou dans la salle d'eau ou de bains, et dans tous les cas équipés obligatoirement d'un système d'aération et du matériel nécessaire à leur utilisation (brosse, couvercle, dévidoir). Pour les studios, VMC obligatoire. Au delà de 7 personnes, il y a 2 wc dont un indépendant.

CHAMBRES :

Hormis les studios, les chambres doivent être séparées du coin jour par une porte et une cloison entière, avec aération directe.

Elle ne comportera pas plus de deux personnes.

Pour un lit d'une personne, une largeur de 80 cm à minima ou de 90 cm et une longueur de 190 cm sont obligatoires. Sont tolérés deux lits en 80 cm de largeur et /ou superposés aux normes en vigueur. Pour un lit de deux personnes, une largeur de 140 cm et une longueur de 190 cm sont obligatoires. Il y a un chevet accessible par occupant ou un chevet entre deux lits jumeaux pour chaque chambre.

ACCESSOIRES DE LITERIE :

La literie (matelas et sommier) est propre et en parfait état, protégée par une alaise et/ou un protège matelas. Les sommiers métalliques et le crin ne sont pas admis.

Un dessus de lit, et deux couvertures ou une couette au minimum par lit. Un traversin et/ou un oreiller par personne. Un rangement (portant au minimum) pour chaque chambre. Les convertibles sont de qualité et en parfait état. Pour les DOM-TOM, une moustiquaire par lit est conseillée.

CRITÈRES DE NON LABELLISATION :

- Points d'humidité et de moisissure.
- Manque de lumière naturelle pour l'éclairage de jour.
- Mauvaise distribution des pièces : par exemple accès de la salle d'eau ou des WC par la cuisine (hormis pour les studios), WC extérieurs, paliers communs, pièces en enfilade (sauf habitation traditionnelle)...
- Sommiers métalliques et crin.
- Difficulté d'accès à la résidence avec un véhicule de tourisme quelle que soit la saison louée.
- Environnement incompatible avec un séjour de vacances (bruits, odeurs, servitudes,...).
- Absence de ventilation et d'aération dans toutes les pièces.
- Absence de revêtements (béton, ciment,...).
- Surfaces minimales non respectées.

SURFACES TOUTES CATÉGORIES :

La surface habitable est proportionnelle à la capacité d'accueil classée de la location, hors salle d'eau et toilettes, y compris cuisine et coin cuisine :

I / <u>Location d'une pièce pour deux personnes</u>	II / <u>Chambres supplémentaires :</u>
<u>(studio de 1 à 4 Clés)</u>	- 1 clé : 7 m ²
- 1 clé : 10 m ²	- 2 clés : 8 m ²
- 2 clés : 12 m ²	- 3 clés : 9 m ²
- 3 clés : 14 m ²	- 4 clés : 10 m ²
- 4 clés : 16 m ²	

Les enfants de moins de 5 ans ne sont pas pris en compte

III / Par lit supplémentaire au-delà des deux premiers par logement (maximum 2 lits supplémentaires par pièce dite d'habitation) : 1, 2, 3 ou 4 clés : 3 m².

	1 clé	2 clés	3 clés	4 clés
EXTÉRIEUR				
Pour les appartements, il y a un balcon ou une terrasse aménagée. Pour les maisons, elles comprendront une cour ou un espace extérieur d'au minimum 15 m ² . L'espace extérieur sera paysagé et fleuri, privatif aux locataires.			X	X
S'il s'agit d'un appartement, il sera équipé d'une loggia, terrasse... d'au minimum 2 m ² par personne. S'il s'agit d'une maison, elle devra posséder un jardin ombragé aménagé pour l'agrément. Il y aura : - Une terrasse aménagée avec dallage ou espace aménagé. - Le salon de jardin sera de très bonne qualité (ex : teck, fer forgé) équipé de chaises longues et de mobilier supplémentaire. - Une piscine aux normes en vigueur ou prestation équivalente (au moins trois parmi : tennis, jacuzzi, sauna ou hammam, salle de musculation, salle de billard...) commune avec les autres locataires. - Depuis la location, il y a une vue privilégiée sur l'extérieur.				X X X X X
OUVERTURES				
Toutes les pièces disposent d'une aération directe : cuisine, séjour, salon, salle de bains ou d'eau, chambres...				X
MOBILIER/DÉCORATION				
Le mobilier est homogène et de bon goût. La décoration et les revêtements sont harmonisés.			X	X
Le mobilier et la décoration sont luxueux et de grand standing.				X
HALL D'ENTRÉE OU ESPACE AMÉNAGÉ				
Il y a un portemanteau.		X	X	X
CUISINE ET/OU COIN CUISINE				
Elle comprend : - Un duo de cuisson pour les logements de moins de 6 personnes. - Un évier 1 bac. - Réfrigérateur (140 L minimum pour quatre à cinq personnes ou 100 L en-deçà). - Un robinet mélangeur. - Un mini-four pour les logements de moins de 6 personnes. - Un maxi-four au-delà de 2 personnes ou un multifonctions. - 4 Plaques électriques ou gaz, pour les logements de plus de 6 personnes. - Un combiné congélation. - Un lave-vaisselle 8 couverts (pour les logements de plus de 4 personnes). - Un robinet mitigeur - Un lave-vaisselle 12 couverts au-delà de 6 personnes. La cuisine est indépendante ou de type américain ou incluse dans le séjour et en excellent état. La cuisine est aérée par une fenêtre.				
- Une hotte aspirante dans les studios. - Un égouttoir bois ou plastique (sauf si lave vaisselle). - Cafetière électrique.	X X X	X X X	X X X	X X X
- Un four. - Un grille pain ou bouilloire.			X X X	X X X
			X	X
				X
PIÈCE DE JOUR				
Elle comporte : - Une prise TV. - Une télévision conseillée. - Un fauteuil et/ou canapé (selon la capacité d'accueil). - Une table basse. - Il y a un salon complet qui n'est pas considéré comme chambre principale.	X	X X X X	X X X X	X X X X X
SALLE D'EAU OU DE BAINS				
Au-delà de 7 personnes, il y a deux salles d'eau ou de bains dont une indépendante. Au-delà de 6 personnes, il y a deux salles d'eau ou de bains dont une indépendante.	X	X	X	X
Équipements en rapport avec la capacité : - Un porte serviette mural (proportionnel au nombre d'occupants). - Une tablette ou plan. - Un porte manteau ou patère. - Une prise de courant pour rasoir électrique. - Douche ou baignoire avec robinet mélangeur et système de douche. - Un lavabo avec robinet mélangeur.	X X X X	X X X X	X X X X	X X X X
- Un miroir. - Une poubelle de salle de bains. - Un point lumineux au-dessus du lavabo.				
- Un porte savon fixe sur la douche.	X X	X X	X X	
Elle comprend : - Une douche avec protection et/ou baignoire avec système de douche - Elle est ventilée par une VMC.		X	X	X
Elle comprend : - Une douche ou baignoire avec protection de type plexi ou verre. - Eclairage par plafonnier.			X X	X X
Il y a : - Une baignoire avec un pare-douche en excellent état. - Si salle d'eau, la douche est de grande dimension avec si possible une protection type plexi ou verre. - Un sèche-cheveux. - Elle comprend un radiateur sèche-serviettes et un mitigeur thermostatique.				X X X X
WC				
Au-delà de 7 personnes, il y a 2 wc dans la location dont un totalement indépendant. Au-delà de 6 personnes, il y a 2 wc dans la location dont un totalement indépendant.	X	X	X	X
CHAMBRES/COIN NUIT				
Il y a : - Une chaise ou un fauteuil ou un valet de nuit recommandé par chambre. - Des voilages ou double-rideaux.			X X	X X
- Autre mobilier (bureau, secrétaire...). - La chambre principale est équipée d'une prise TV.				
Les lits sont de grandes dimensions : 160 x 200 cm. Il y a une armoire penderie avec cintres et/ou placards.				X X
ÉQUIPEMENT D'ENTRÉE				
- Poubelle organisée (pas un seau) - Balai, seau, pelle, serpillière	X X	X X	X X	X X
- Etendoir à linge intérieur. - Produits d'entretien conseillés.				
SERVICES				
- Télévision couleur recommandée.		X	X	X
- Téléphone en téléséjour ou service restreint ou téléphone portable « Mobicarte » (sous réserve d'une bonne couverture du réseau).			X	X
- Équipement Hi-fi recommandé.				X
- Magnétoscope / lecteur DVD.				X
- Connexion ADSL ou Système Wifi.				X
- Produits d'accueil (gels douche, savons, produits du terroir...).			X	X
SERVICES COMMUNS À LA RÉSIDENCE				
- Parking réservé protégé.	X	X	X	X
- Hall d'accueil de réception et salon d'animation (Surface en m ²).	X (20)	X (30)	X (60)	X (100)
- Coin salon / TV.			X	X
- Personnel parlant au moins une langue étrangère. - Personnel parlant au moins 2 langues étrangères.	X	X	X	X
- Répertoire avec les informations pratiques, les services d'urgences et de proximité (médecin, pharmacie,...).	X	X	X	X
- Documentation touristique à l'accueil (type dépliants).	X	X	X	X
- Service Animation.				X
- Cabine téléphonique.	X	X	X	X
- Possibilité consultation internet.			X	X
- Ascenseur pour accéder à la location (au-delà du 3 ^{ème} étage). - Ascenseur pour accéder à la location (à partir du RDC).	X	X	X	X
- Service Blanchisserie / Pressing.		X	X	X
- Draps et linge de maison fourni - Ménage fait tous les jours.	X	X	X	X
- Location de postes de télévision.	X	X		
- Mise à disposition de matériel bébé (3).	X	X	X	X
- Equipements de sports, loisirs, détente (1)(3).			X	X
- Piscine (3) - sauna ou Hammam ou bains bouillonnants (2).				X
- Espace vert commun en bon état et de qualité.				X
- Distributeur de boissons chaudes ou froides.		X	X	X
- Service de restauration (2).				X
- Possibilité de service de petit déjeuner dans la location.				X
- Service de petit déjeuner en salle.	X	X	X	X
- Veilleur de nuit.				X
- Jeux de société à disposition.	X	X	X	X
- Jeux pour enfants à l'extérieur (2).				X
- Revêtement des sols assurant une bonne insonorisation.	X	X	X	X

(1) Prestation à la dominante touristique du produit.

(2) En application à la réglementation en vigueur.

(3) Aux normes en vigueur et en bon état.